## Royaume du Maroc Ministère de l'Intérieur

#### Coordination Nationale-INDH

# Cadrage budgétaire de l'exercice 2025 -Axes 2 et 3 du Programme 4 -

## Axe 2 « Appui à la généralisation du préscolaire en milieu rural » : 294 MDH

### a. Mise en œuvre des plans d'actions du préscolaire antérieurs : 214 MDH

Les crédits restant à déléguer pour l'achèvement de la mise en œuvre des plans d'actions du préscolaire 2022-2023-2024, sont évalués à 214 MDH détaillés comme suit :

Composantes	Nbre UP	Nbre Salles	Crédits à réserver (MDH) <sup>1</sup>
PA 2024	504	519	176
Travaux	348	329	103
Equipement	441	456	11
Fonctionnement	504	519	62
PA 2023	248	258	31
Equipement	91	101	3
Fonctionnement	248	258	28
PA 2022	108	118	7
Fonctionnement	108	118	7
Total	860	895	214

### b. Extension du préscolaire aux populations non encore desservies : 80 MDH

Par ailleurs, et dans de la continuité du déploiement de l'axe dédié à la généralisation du préscolaire en milieu rural, une enveloppe budgétaire de 80 MDH est à réserver pour la création d'environ 200 UP au titre de l'année 2025 :

- Travaux : 50 MDH (250.000 x 200) ;

- Equipment:  $5 \text{ MDH } (25.000 \times 200)$ ;

- Fonctionnement 2 ans : 25 MDH (62.350 x 2 x 200)

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Dont 9 MDH correspondant aux suppléments consécutifs à la hausse du SMIG de 5%, prévue à partir du 1er janvier 2025 (accord social tripartite signé le 29/04/2024). Ainsi, cette augmentation portera le coût annuel de fonctionnement à 62.350 DH au lieu de 60.100 DH actuel.

# Axe 3 « Appui à la scolarité et à l'épanouissement de l'enfant » : 400 MDH

### a. Poursuite des interventions classiques : 340 MDH

Un budget de 340 MDH est à réserver pour la poursuite des interventions classiques qui sont en l'occurrence Dar Talib(a), le transport scolaire, le soutien scolaire, l'épanouissement et parascolaire et la santé scolaire.

En se basant sur la part de chaque axe d'intervention dans le bilan des réalisations (2019 – octobre 2024), le budget annuel de 340 MDH pourrait être ventilé comme suit :

#### 1111111

- Appui au transport scolaire dans le milieu rural : 98 MDH ;
- Appui aux DAT : 105 MDH ;
- Parascolaire et épanouissement : 80 MDH ;
- Soutien scolaire : 52 MDH ;
- Santé scolaire : 5 MDH.

#### b. Contribution financière à l'ASD 1 MC: 60 MDH